

Les constituants font un pas en faveur des étrangers

DROITS POLITIQUES • A la surprise générale, une petite majorité des constituants a décidé d'accorder aux étrangers le droit de vote, et d'élire sur le plan cantonal. Par contre, le droit d'éligibilité leur est refusé.



KESSAVA PACKIRY

Après le Jura, Neuchâtel, et Vaud, Fribourg accordera-t-il aux étrangers le droit de voter et d'élire sur le plan cantonal? Oui, si ce qui a été décidé hier par la Constituante surmonte le cap de la consultation populaire. En attendant, c'est un pas important qui a été franchi par l'assemblée. Et une immense satisfaction pour la communauté des immigrés, venue déposer mercredi une demande dans ce sens.

Cinq petits suffrages ont fait la différence: par 62 voix contre 57 (3 abstentions), la proposition – émanant des groupes socialiste et Citoyen – a passé. Un peu à la surprise générale, car les forces en présence donnaient plutôt l'avantage aux groupes radical, PDC et UDC réunis. Le bloc de la gauche a cependant eu le soutien d'une dizaine de voix PDC, en majorité féminines.

La proposition des groupes Citoyen et socialiste donne la citoyenneté active aux étrangers domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement, soit le permis C. Mélanie Maillard (Cit, Porsel) rappelle: «On trouve toujours des prétextes pour contester le droit de vote aux étrangers. On en a même trouvé pour ne pas le donner aux femmes.» Pour la socialiste Yvonne Gendre (Avry-devant-Pont), c'est le moment de passer à l'acte. «A quoi servirait cette nouvelle Constitution si elle n'est pas capable d'intégrer les changements sociaux?» Sur 1,3 mio d'étrangers résidant en Suisse, 73% sont titulaires d'un permis d'établissement. Et 60% résident en Suisse depuis plus de 10 ans, indique-t-elle. «Ces populations immigrées doivent pouvoir faire leur place dans l'organisation politique.»

UN MEILLEUR CIMENT

Si cette proposition obtient rapidement le soutien des groupes Ouverture et PCS, elle est combattue tout aussi rapidement par la droite, radicaux en tête. La personne d'origine étrangère qui souhaite participer à la vie poli-



Donner le droit de voter et d'élire aux étrangers sur les plans cantonal et communal? La majorité des constituants le souhaite en tout cas.

KEYSTONE

tique doit faire le pas d'une demande de naturalisation, estiment-ils. C'est le meilleur ciment de l'intégration, selon Denis Boivin (r, Fribourg). Mais ce ciment, ce sont beaucoup les étrangers qui le mélangent dans ce pays, glisse au passage le socialiste José Nieva (Fribourg). «Nombreux sont ceux qui ne désirent pas s'intégrer dans le système politique même», poursuit Cédric Bossart (r, Marly). «Ils vivent chez nous pour une période déterminée et visent avant tout à assurer leur bien-être matériel, tout en sachant que leur avenir à moyen terme n'est pas là, mais passera par un retour au pays.» Enfin, le groupe radical constate que le droit de voter et d'élire en matière communale est très peu répandu en Suisse. «Devons-nous vraiment faire œuvre de pionnier?», s'interroge Cédric Bossart.

ÇA VA CASSER

Pour le PDC, il n'est tout simplement pas possible d'octroyer ce droit au niveau cantonal: il y a six ans, le peuple fribourgeois l'avait refusé à 76%, rappelle Claude Schenker (Fribourg). Et si la Constituante part en consultation avec cette idée, le groupe est prêt à parier que ça cassera. Il

vaut mieux se présenter avec quelque chose d'acceptable, soit le droit de vote et d'éligibilité exclusivement au niveau communal.

Pas d'accord, rétorquent Peter Jaeggi (cs, Schmiten) et Raphaël Chollet (ouv, Prez-vers-Noréaz): il faut justement partir avec une proposition courageuse. «Au moins, on ouvre la discussion, on favorise le débat», poursuit Jean-Bernard Repond (ouv, Bulle). Même Joseph Buchs (Fribourg) approuve: «Je suis et reste PDC, mais je trouve que c'est vraiment le moment de faire ce pas aujourd'hui. Soyons un peu ouverts.»

L'AMENDEMENT BIDON

Ce débat-fleuve (il aura duré 2 heures et vu plus d'une vingtaine d'interventions) a même été poussé dans ses limites par l'amendement déposé par Olivier Suter (ouv, Estavayer-le-Gibloux) et Andréa Wassmer (cit, Belfaux), demandant à ce que seuls les Fribourgeois (et non les Suisses) aient le droit de vote en matière cantonale. «Soyons logiques: transposons au niveau cantonal ce qui se passe à l'échelle fédérale. Si des personnes extérieures à la Suisse n'ont pas le droit de vote sur le plan national, pourquoi des personnes extérieures au canton auraient-elles

ce droit au niveau cantonal?», soutient Olivier Suter, qui invite cependant à... rejeter cet amendement. Provocation ou plaisanterie? «La plaisanterie serait de ne pas accorder le droit de vote aux étrangers qui vivent dans le canton depuis longtemps.» KP

L'UDC se fait menaçante

«Si cet article devait encore figurer lors de la dernière lecture, l'UDC se réserverait le droit de combattre la Constitution», avertit l'UDC dans un communiqué de presse diffusé hier soir. Le parti estime qu'il est trop tôt d'accorder le droit de vote aux étrangers qui ne séjournent dans le canton que depuis un lustre: «Après cinq ans, il n'est pas garanti que les personnes étrangères maîtrisent une de nos langues nationales. D'autre part, en accordant des droits de vote aux étrangers, nous diminuerions l'attractivité de la naturalisation helvétique. Lors de l'initiative sur l'asile, la population a clairement indiqué ces craintes par rapport à la politique pratiquée dans le domaine des étrangers», écrit le président cantonal Jean-Luc Rimaz. D'autres réactions ont accueilli plus positivement la nouvelle. Ainsi, dans un communiqué, Espacefemmes n'hésite pas à déclarer que la Constituante a franchi un pas historique. «Nous pensons à toutes les personnes établies chez nous depuis de nombreuses années et qui travaillent dans nos ménages, nos hôpitaux, nos EMS. Aujourd'hui, elles reçoivent une reconnaissance pour le rôle primordial qu'elles jouent dans notre société et notre économie.»

Dans un communiqué commun, la Communauté d'immigrés du canton de Fribourg et le Centre de contacts Suisses-Immigrés/SOS Racisme saluent ce «signe d'ouverture sans précédent». Par cette décision, les constituants ont montré leur souci de bâtir une société démocratique en n'excluant personne. KP

Le peuple ne doit pas élire le syndic

COMMUNES • Un syndic nommé par ses pairs serait garant d'une meilleure collégialité.

Et si, avec les conseillers communaux et généraux, le peuple élisait les syndics? André Schoenenweid (dc, Fribourg), auteur d'un amendement en ce sens, n'y trouve que des avantages: avec ça, on règle les différends, de plus en plus nombreux, au sein des exécutifs et on améliore leur cohésion. «Peut-on contester au peuple cette capacité?» Non, sans doute, mais sa proposition échoue par 82 voix contre 28.

La socialiste Erika Schnyder (Villars-sur-Glâne) y voit pourtant un gain de légitimité. L'argument de la collégialité avancé par les défenseurs de la nomination du syndic par ses pairs ne l'émeut pas: «On a vu bien des collégialités mises à mal au sein d'exécutifs qui ont choisi leur syndic...» Et puis, les nominations font parfois l'objet de «marchandages désagréables», du genre: «Tu me donnes ce di-castère et je te nomme syndic!»

Joseph Eigenmann (dc, Corminboeuf), qui compare un Conseil communal à une famille, craint même qu'une forme de

«népotisme» ne règne au sein de certains d'entre eux.

QUE DES BONS SYNDICS!

Chez les radicaux, on n'est pas d'accord, précisément pour les mêmes motifs! La collégialité? Un syndic doit être soutenu par ses pairs, rappelle Katharina Hürlimann (r, Chiètres). Imposé, il pourrait voir son action entravée. Et l'élection introduit le ver de la politisation... Collégialité toujours: Jean-Marie Masset (r, Montbrelloz) évoque le «respect du chef» choisi par ses collègues. Et puis, il faut dans certains cas un tour de scrutin en plus: ça coûte!

L'élection par le peuple laisse aussi sceptique le PDC. Le syndic est tributaire de la bonne collaboration au sein du Conseil communal, estime Moritz Boschung (Guin). Quand il était préfet, Placide Meyer (Bulle) n'a vu que des bons syndics. Il craint la personnalisation du pouvoir qu'entraînerait leur élection par le peuple. Laquelle ferait aussi des autres conseillers des édiles «de seconde zone». JnG

L'assemblée ne veut pas sauver le soldat Cornu

INCOMPATIBILITÉ • Un préfet, ou un conseiller d'Etat, ne peut siéger à Berne. Les radicaux ont bien tenté de supprimer cet alinéa, en vain.

La charge de conseiller d'Etat ou de préfet est-elle incompatible avec celle d'un conseiller national, voire d'un conseiller aux Etats? Selon l'avant-projet, oui. Mais les radicaux ont tenté hier de supprimer cet alinéa, prétextant que ces personnes sont capables d'abattre un travail énorme et qu'elles sont assez grandes pour savoir quand renoncer. Et, selon Frédéric Sudan, il convient de laisser au peuple le soin de décider si un conseiller d'Etat ou un préfet peut également siéger à Berne.

On l'aura compris: le préfet radical Jean-Claude Cornu, par ailleurs conseiller aux Etats, figure en toile de fond du débat. En d'autres mots: «Il faut sauver le soldat Cornu!» C'est en tout cas ce qu'inspire l'amendement radical au chef de groupe des socialistes Alain Berset (Belfaux). «Mais nous ne sommes pas au cinéma. Et le job de préfet doit être

un job à plein-temps. Sans quoi, ce serait dommageable pour le district.»

LE PDC S'Y MET AUSSI

Le PDC l'appuie. A l'instar de Grégoire Bovet (Promasens), qui déclare que pour être efficace et crédible à Berne, il faut y être présent. «Il n'est donc pas souhaitable de cumuler les deux fonctions.» Le président du PDC glânois en profite pour rectifier avec le sourire une phrase que les radicaux lui attribuent: il aurait dit qu'à Berne, Cornu n'était pas trop mauvais. «Je crois plutôt que ce sont les radicaux qui tirent cette conclusion...»

Bref, les affaires de Jean-Claude Cornu semblent au plus mal. Confirmation lors du vote, où l'amendement radical est balayé par 64 voix contre 24. «Vous avez donc renoncé à sauver le soldat Cornu», conclura le président Christian Levrat. KP

A l'échelon communal aussi!

«Nous avons perdu la bataille, pas la guerre!» Les accents churchilliens d'Ueli Johner (udc, Chiètres) ne laissent planer aucun doute sur les intentions de son groupe: les droits politiques accordés aux étrangers au plan cantonal, l'UDC allait se battre contre ces mêmes droits au niveau communal, des droits pourtant prévus par l'avant-projet (étrangers domiciliés dans la commune depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement).

Pourtant, l'amendement socialiste commencera par l'emporter contre l'avant-projet (75 à 28): là, il suffit d'être domicilié dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement. Peu importe depuis quand l'on habite la commune (trop contraignant, comme critère). Le groupe Ouverture va plus loin: un domicile dans la commune (sans durée minimale), une autorisation

d'établissement, et c'est tout! Le PDC a une autre idée: on garde la durée minimale de cinq ans dans la commune, mais on ajoute une clause pour ceux qui ont déjà obtenu le droit de vote dans une autre commune. Le PS, par Alain Berset (Belfaux), y voit une bulle: quid de l'étranger qui doit déménager dans le canton tous les deux ou trois ans? Il aurait des droits cantonaux avant de bénéficier des communaux...

L'UDC? On l'a vu, elle veut biffer tout ça: on vote et on élit entre Suisses. «En matière de droits civiques, il n'y a bientôt plus moyen de différencier une Suisse d'un étranger», s'offusque Ueli Johner. Les radicaux embouchent les mêmes trompettes. Face à cette menace, PDC et Ouverture retirent leurs amendements au profit de celui du PS (le PDC ne rechigne pas à partir ainsi en consultation et réserve pour après sa position définitive sur le sujet...). Face au duo UDC-PRD,

le PS passe nettement (76 à 33).

Reste la question – un peu oubliée... – de l'éligibilité des étrangers à l'échelon cantonal. Il faut être conséquent, dira la gauche. Refuser ce droit, «c'est comme inviter les étrangers à la cuisine, mais pas à la table de l'hôte», ose Michel Bavaud (Cit, Treyvaux) qui réclame le même menu pour tous. Aucun canton n'accorde un tel droit? Fribourg a assez souffert de son image rétrograde, rétorque Claudine Brohy (Cit, Fribourg).

Pour le PRD, il faut dissocier: «Un étranger ne saurait être élu aux fonctions suprêmes» (Denis Boivin, Fribourg). Son amendement précise l'avant-projet et son texte flou en limitant le droit d'éligibilité aux seuls Suisses. Avec l'appui de l'UDC et du PDC, lequel réserve sa position sur l'éligibilité à l'échelon communal, traitée en mars prochain, les radicaux l'emportent contre l'avant-projet par 60 à 48.

JnG

ABONNEMENT
026 426 44 66

PUBLICITÉ

SÉCHOIRS DE QUALITÉ
SIEMENS

EN ACTION!
contre RIESEN
La qualité à votre service
Granges-Paccot/Fribourg
Téléphone 026 460 86 00